

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 décembre 2021

N° 358/12/2021 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARRETE DE DEPORT

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 23 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} Vice-Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 décembre 2021.

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Clarisse HEULLAND à Annie GUILLOT, Philippe BECADE à Jean Pierre FOISSAC, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Colette ENSAULT à Stéphanie OLIVE, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES,

Absent Excusé : 1

Monsieur Hervé CAMINEL

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée,

Vu la délibération n°5 du 26 février 2021, prise en application de cet article, complétée par délibération n°46 du 8 avril 2021,

Vu l'arrêté de déport n°86 relatif à la commande publique en date du 13 avril 2021,

Considérant que les décisions prises sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire et qu'il est nécessaire d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire,

Considérant que les conseillers ont pris connaissance des décisions dont la liste est la suivante,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par le 1er Vice-Président en sa qualité de délégué suppléant, en vertu de l'arrêté de déport, conformément au tableau ci-dessous.

Ces décisions sont consultables dans leur intégralité, sur simple demande, au Service des Assemblées.

283	Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montauban et le Grand Montauban - Entretien de divers espaces verts de la Ville de Montauban et du GMCA	16/11/2021
284	Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montauban et le Grand Montauban - AMO pour le renouvellement du marché d'exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communaux et communautaires	16/11/2021
286	Représentation des intérêts du GMCA / Saisine Avocat - Bon de commande	16/11/2021
294	Renouvellement de l'abonnement Codata Explorer avec la Société CODATA	22/11/2021
299	Représentation des intérêts du GMCA / Saisine Avocat - Bon de commande	24/11/2021
300	Convention de groupement de commandes entre le Grand Montauban et le CCAS - Prestations de services de qualification et d'insertion professionnelle	24/11/2021
304	Mission de contrôle technique : Amélioration de la filière et augmentation de la capacité de l'usion de production d'eau potable de Verlhaguet : Avenant N°1	29/11/2021

334	Fourniture et livraison en liaison froide des repas et gouters pour les accueils collectifs de mineurs du Grand Montauban : Avenant N°1	13/12/2021
335	Enfouissement des réseaux grand rue Villeneuve - Avenant n°1	13/12/2021

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

24 DEC. 2021

De sa publication et/ou affichage le :

24 DEC. 2021

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 23 décembre 2021

La Présidente,
Brigitte BAREGES



